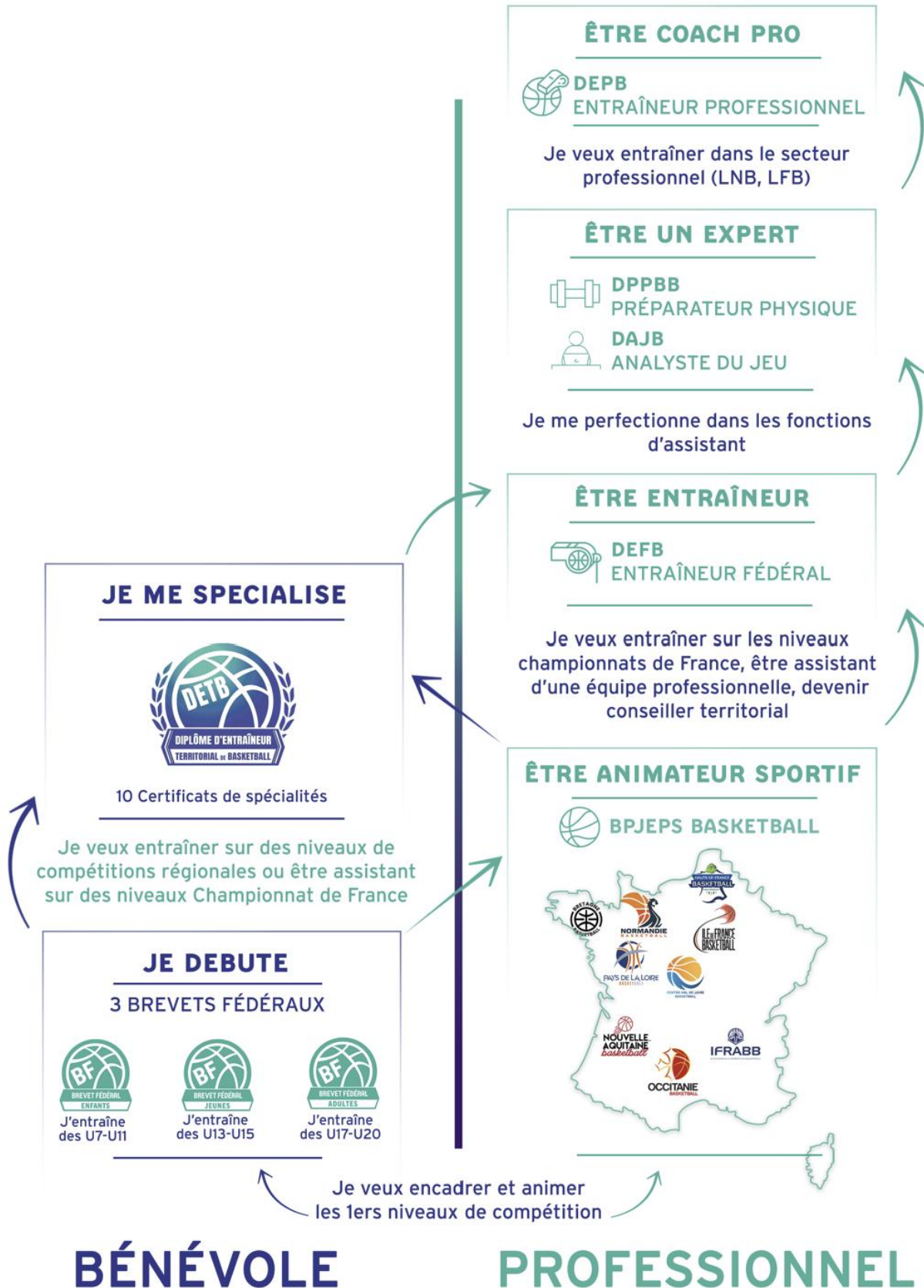


# Fiche pratique – Formations des techniciens

## Les formations de technicien FFBB



## Le cursus de formation initiale bénévole

Le cursus de formation initiale est délégué par la FFBB à ses ligues régionales afin de permettre une offre de proximité pour le plus grand nombre.

IL reposait depuis 1998 sur une architecture pyramidale comme ci-dessous :

- 1er niveau : animateur mini-basket, animateur club, moniteur de basket
- 2ème niveau : initiateur
- 3ème et dernier niveau : Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) (qui ont remplacés eux-mêmes les entraîneurs jeunes (EJ) et entraîneur région (ER))

Cette dernière formation se déroulait sur 2 ans.

La fédération a engagé des travaux importants de refonte de la formation initiale des techniciens pour aller vers plus de modularité. Ces nouveaux parcours ont été mis en œuvre sur le territoire à partir de la saison 2020/2021 avec la mise en place de **3 Brevets Fédéraux (BF), BF enfants, BF Jeunes, BF Adultes**, et à partir de la saison 2022/2023 avec la mise en place du **Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basketball (DETb)** qui remplace le CQP.

## Le cursus de formation professionnelle

Il recouvre l'ensemble des certifications ou diplômes permettant à leur titulaire d'encadrer contre rémunération. Ces diplômes ont fait l'objet ces dernières années de nombreuses modifications qui conduisent à un régime d'équivalence entre diplômes.

- Les diplômes d'éducateur sportif de basketball :
  - o Brevet Professionnel de Jeunesse et de l'Education Physique et Sportive (BPJEPS) - Basketball
- Les diplômes de technicien de basketball :
  - o Certificat de Qualification Professionnel « Technicien Sportif de Basketball »
  - o Diplôme d'Etat de Basketball (DEJEPS)
  - o Diplôme d'Entraîneur Fédéral de Basketball (DEFB)
  - o Diplôme d'Etat Supérieur de Basketball (DES.JEPS)
  - o Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Basketball (DEPB)

Au regard des acquis et de l'expérience du candidat, la FFBB peut proposer des parcours aménagés en blocs de compétences à valider (UC).

## Autres modules de formation proposés par la FFBB :

- Préparateur Physique
- Statisticiens
- Assistant Vidéo

Retrouvez également toutes les formations proposées par la FFBB : <https://www.ffbb.com/formations>  
Chaine YouTube FFBB formation : <https://www.youtube.com/channel/UCikHPih5qFcFVX9cMrNhmww>

## Quelle formation choisir suivant son activité ?

### Dans mon club ou au niveau départemental :

- J'entraîne occasionnellement du Mini Basket : je passe le Brevet Fédéral Enfant ou un BPJEPS Mention Basket-ball.
- J'entraîne occasionnellement des U13-U15 : je passe le Brevet Fédéral Jeune ou un BPJEPS mention Basket-ball.
- J'entraîne occasionnellement des U17-U18 ou Sénior : je passe le Brevet Fédéral Adulte ou un BPJEPS mention Basket-ball.

### En région :

- J'entraîne une équipe de U13 à U20 (masculin ou féminin) en Division 3 Régionale, je dois être titulaire :
  - du Certificat de Qualification Professionnel P1 (CQP-P1), s'inscrire et participer à la formation CS2 et CS4 et passer la certification au cours de la saison  
OU
  - s'inscrire et participer aux formations CS1, CS2, CS3 et CS4 et passer les certifications au cours de la saison  
OU
  - d'un BPJEPS mention Basket-ball  
OU
  - d'un diplôme de niveau supérieur.
- J'entraîne une équipe de U13 à U20 (masculin ou féminin) en Division 2 Régionale (ex-Elite) : je dois être titulaire du Certificat de Qualification Professionnel (CQP) OU d'un Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basketball (DETB) OU d'un diplôme de niveau supérieur.

### En championnat de France :

- J'entraîne une équipe en championnat de France jeune (U15 et U18 élite) : je dois être titulaire du Diplôme d'entraîneur fédéral de basket (DEFB).
- J'entraîne une équipe en championnat de France (NM3, NF3, NF2) : je dois être titulaire d'un CQP ou du DETB.
- J'entraîne une équipe en championnat de France (NM2, NF1, LF2) : je dois être titulaire du DEFB.
- J'entraîne une équipe en championnat de France (NM1, PRO B, BETLIC ELITE, LFB) : je dois être titulaire du Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Basket-ball (DEPB)

Pour rappel, l'encadrement contre rémunération est une activité encadrée par le législateur

*Article L.212-1 du Code du Sport : « seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, ... les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification ». Seuls les diplômes comme le C.Q.P. complet (P1, P2, P3), BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS et Brevets d'Etat permettent d'enseigner contre rémunération.*

## Les formations en détail

### Les Brevets Fédéraux (BF)



Depuis 1998, la Fédération Française de Basketball n'avait pas modifié son parcours de de formation initiale des techniciens. Pour aller vers plus de simplicité et de modularité, afin de permettre de répondre plus précisément aux besoins de chacun et à l'évolution du basketball, les Brevets Fédéraux ont été mis en place au cours de la saison 2020/2021.

Un changement de philosophie qui voit disparaître les traditionnelles formations animateur et initiateur au profit de ces formations, une nouvelle expérience de formation qui place le futur technicien au cœur du dispositif en l'accompagnant sur 4 thématiques principales : la connaissance de son public, la maîtrise de l'animation pédagogique, les orientations de jeu liés au public et l'accompagnement d'un groupe sur l'ensemble d'une saison sportive.

Divisé en trois formations distinctes (Enfants, Jeunes, Adultes) construites sur une pédagogie innovante où le stagiaire est acteur de sa formation et de sa progression, les Brevets Fédéraux représentent désormais la première marche d'accès aux fonctions dans l'encadrement en basketball :

- Brevet fédéral enfants : Permet d'encadrer les catégories U9/U11
- Brevet fédéral jeunes : Permet d'encadrer les catégories U13/U15
- Brevet fédéral adultes : Permet d'encadrer les catégories U17/U20/Séniors

### Le Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basketball (DETB)



#### Présentation de la formation

A partir de la saison 2022-2023 le diplôme du CQP a été rénové et devient le DETB (diplôme d'entraîneur territorial de basketball).

Trois objectifs à atteindre sont attendus en fin de formation :

- Être en capacité d'accueillir les joueurs et apprécier le potentiel de l'équipe dont il a la charge ;
- Être capable d'encadrer les sportifs et manager l'équipe en compétition ;
- Analyser les objectifs sportifs de la structure pour les équipes dont il a la charge.

Le DETB permet notamment de répondre aux obligations régionales et fédérales du statut du Technicien afin d'officier en tant qu'entraîneur du premier niveau régional U13, jusqu'en Nationale Masculine 3 (NM3) ou en Nationale Féminine 2 (NF2).

#### Le contenu de la formation

LE DETB s'organise autour de 4 modules de formation. Chacun de ces modules comprend des certificats de spécialités (CS).

- Le module 1 « comprendre et analyser le jeu » comprend les :
  - CS 1 : construire le joueur
  - CS 2 : collaborer au basketball
  - CS 3 : jouer vite ensemble
  - CS 4 : construire son collectif
- Le module 2 « conduire une équipe de basketball à l'entraînement » comprend les :
  - CS 5 : Accompagner les joueurs à l'entraînement
  - CS 6 : Assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique des joueurs

- Le module 3 « manager une équipe de basketball » comprend les :
  - CS 7 : Manager une équipe sur une saison sportive
  - CS 8 : Gérer son équipe en compétition
- Le module 4 « contribuer au développement de sa structure » comprend les :
  - CS 9 : Evoluer dans son environnement professionnel
  - CS 10 : Encadrer une pratique alternative

Les différents modules peuvent être suivis sur 1 ou plusieurs années. Cette formation s'effectue obligatoirement dans un premier temps au sein des Comités Départementaux (CS1, CS3), puis auprès de la Ligue Régionale pour tous les autres CS.

### A qui s'adresse ce diplôme ?

Ce diplôme a été conçu en direction de toute personne souhaitant s'investir dans une activité professionnelle accessoire ou aux étudiants ne cherchant pas à devenir professionnel dans une structure sportive mais s'investissant dans une équipe.

Le DETB s'adresse plus particulièrement aux personnes entraînant une ou plusieurs équipes, pouvant aller jusqu'aux compétitions de la Division Régionale III (ex-Promotionnelle), conformément au statut du Technicien. Le DETB permet, lui, d'entraîner au plus niveau régional, jeune ou sénior, ainsi que dans les premiers niveaux nationaux séniors (NM3, NF3, NF2).

## Brevet Professionnel de Jeunesse et de l'Education Physique et Sportive (BPJEPS) - option Basketball

### Présentation de la formation

Le Brevet Professionnel de Jeunesse et de l'Education Physique et Sportive (BPJEPS) option « Basketball » est un diplôme de niveau 4 correspondant au premier niveau de qualification permettant d'exercer une activité professionnelle en toute autonomie. Il prépare ainsi au métier d'éducateur sportif en basketball et permet d'être employé à plein temps.

Les tâches principales de ce métier, et donc de la formation sont : encadrement de tout public (jeunes, adultes, public spécifique), organisation des séances pédagogiques (matériel, sécurité...), travail administratif, mise en place de tout type d'événement organisé par la structure d'accueil...

La formation s'effectue en alternance sur une saison sportive (septembre à juin) au sein d'une structure sportive (club ou comité départemental), qui désignera un tuteur pour assurer le suivi du stagiaire. Celle-ci s'organisera autour de 15 heures hebdomadaires au CFA Omnisports Île-de-France et 20 heures de terrain par semaine.

### Les contenus de formation

Ceux-ci s'articulent autour de 4 Unités Certificatives appelées UC. Dans le cadre de la formation, l'UC1 et l'UC2 sont encadrés par le CFA Omnisports et ses intervenants tandis que l'UC3 et 4 sont dispensés par les intervenants de la Ligue Ile de France de Basketball. Ils regroupent l'ensemble des capacités et des compétences attendues dans le métier d'éducateur de sports collectifs :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure ;
- UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage en basketball jusqu'aux niveaux de compétitions départementales ;
- UC4 : Conduire une action éducative en basket-ball.

## Pour en savoir plus :

- Site formation FFBB : [Formations | FFBB](https://www.ffbb.com/formations) (https://www.ffbb.com/formations)
- Site formation LIDF : [Technicien\(ne\)s | Ligue Ile de France de Basketball](https://www.basketidf.com/institut-de-formation/techniciens/) (https://www.basketidf.com/institut-de-formation/techniciens/)

## Planning des stages

- Site CD77 : [Planning des Stages - Basket77](https://www.basket77.fr/pole-formation/planning-des-stages/) (https://www.basket77.fr/pole-formation/planning-des-stages/)

## Historique de la fiche pratique

V1.0	10/11/2024	Création